

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°8

DÉCISION

portant création d'une structure de préfiguration du commandement interarmées des soutiens.

Du 10 mars 2009

DÉCISION portant création d'une structure de préfiguration du commandement interarmées des soutiens.

Du 10 mars 2009

NOR D E F D 0 9 5 0 4 0 5 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.1.5

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 8.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2007 modifié portant organisation de l'état-major des armées ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2008 portant organisation des bases de défense expérimentales et fixant les attributions des commandants des bases de défense expérimentales,

Décide :

Art. 1er. La structure de préfiguration du commandement interarmées des soutiens relevant du chef d'état-major des armées est chargée de :

- conduire l'expérimentation des bases de défense ;
- préparer le déploiement des bases de défense de plein exercice.

Art. 2. Cette structure est placée sous l'autorité du sous-chef d'état-major organisation de l'état-major des armées et s'appuie notamment sur l'expertise de l'état-major des armées et du personnel mis à sa disposition par les armées.

Art. 3. Pour l'exercice des missions de cette structure, le sous-chef d'état-major organisation de l'état-major des armées a autorité sur les commandants de base de défense expérimentales et les organismes créés par l'arrêté du 24 décembre 2008 susvisé.

Art. 4. Cette structure sera dissoute à la date de parution des textes portant création et attributions du commandement interarmées des soutiens.

Art. 5. Le chef d'état-major des armées est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Hervé MORIN.